

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **BRULABO**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Avenue du Maelbeek

N° : 3

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0203.071.973

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

18-08-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 26-06-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 12, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **VERMEIREN AGNES**

Rue de la Victoire 203

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

### **SIX CHARLES Conseiller Communal**

Avenue du Prince Héritier 92

1200 Woluwé-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

### **TOUSSAINT JEROME Conseiller Communal**

Avenue du Directoire 54

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

### **MAGHFOUR OSSAMAH Conseiller communal**

Rue François Delcoigne 45

1081 Koekelberg

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-12

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

### **EVRAUD DANIELLE Conseillère Communale**

Boulevard Louis Mettwie 71 39

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Vice-président du Conseil d'Administration

### **SERE LETICIA Conseillère Communale**

Louis Bertrandlaan 90

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2023-06-01

Administrateur

### **KOLCHORY CARINE Echevine**

Avenue des Dames Blanches 24

1150 Woluwé-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

### **WILLAME ELISE Echevine**

Avenue Jean Van Haelen 26

1160 Auderghem

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

**MAINGAIN Fabian Echevin**

Quai des Péniches 69 15A

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Président du Conseil d'Administration

**HAELVOET INGRID, Conseillère Comm**

L. Vandenhovenstraat 26

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-03-16

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

**BE AUDIT SRL (B01170)**

0787885864

Boulevard du Souverain 24

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-29

Fin de mandat : 2026-06-29

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

STAS DE RICHELLE Amaury (A2591)

Boulevard du Souverain 24

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>60.559</b>	<b>102.187</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>5.242</b>	<b>19.746</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>46.708</b>	<b>73.832</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	33.990	40.893
Mobilier et matériel roulant		24	12.718	18.398
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		14.542
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>8.609</b>	<b>8.609</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>1.310.086</b>	<b>1.248.691</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>110.019</b>	<b>106.776</b>
Créances commerciales		40	35.456	37.492
Autres créances		41	74.563	69.284
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>767.823</b>	<b>909.849</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>363.044</b>	<b>158.544</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>69.200</b>	<b>73.522</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.370.645</b>	<b>1.350.878</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>1.130.734</u></b>	<b><u>1.074.288</u></b>
<b>Apport</b>		10/11	<b>111.250</b>	<b>111.250</b>
Disponible		110		
Indisponible		111	111.250	111.250
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>1.019.484</b>	<b>963.038</b>
Réserves indisponibles		130/1	174.592	174.592
Réserves statutairement indisponibles		1311	174.592	174.592
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	844.891	788.446
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>239.911</u></b>	<b><u>276.590</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>239.911</b>	<b>276.590</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	32.734	47.627
Fournisseurs		440/4	32.734	47.627
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	207.177	228.963
Impôts		450/3	57.780	52.250
Rémunérations et charges sociales		454/9	149.397	176.713
Autres dettes		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.370.645</b>	<b>1.350.878</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	1.958.754	1.866.393
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	1.854.365	1.793.681
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	56.856	50.934
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-4.641	-14.612
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	2.116	11.459
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		6.153
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>50.058</b>	<b>18.778</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4 75/76B	<b>6.715</b>	<b>269</b>
Produits financiers récurrents		75	6.715	269
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		6.4 65/66B	<b>327</b>	<b>246</b>
Charges financières récurrentes		65	327	246
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>56.446</b>	<b>18.801</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>56.446</b>	<b>18.801</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>56.446</b>	<b>18.801</b>



## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	<b>56.446</b>	<b>18.801</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	56.446	18.801
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	<b>56.446</b>	<b>18.801</b>
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	56.446	18.801
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

#### VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>130.264</b>
8029	1.019	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	<b>131.283</b>	
8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>110.518</b>
8079	15.524	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	<b>126.042</b>	
(21)	<b><u>5.242</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	1.061.734
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	14.209	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	1.075.943	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	987.903
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	41.333	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	1.029.235	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>46.708</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	8.609
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	8.609	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	8.609	

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	20,6	18,9
76		
(76A)		
(76B)		
66		<b>6.153</b>
(66A)		6.153
(66B)		
6502		

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

### ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

### LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

BE AUDIT SRL - Boulevard du Souverain 24 - 1170 Bruxelles

Exercice
5.445

### TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

Néant

**Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation**

Nature des transactions

Néant

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société**

Nature des transactions

Néant

Exercice

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Texte coordonné des règles d'évaluation arrêtées par le C.A. du 22.5.2008

### Principes généraux

Les règles d'évaluations sont établies conformément aux dispositions de l'A.R. du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport, déduction faite des amortissements pratiqués suivant la méthode linéaire ou dégressive dans le cadre des possibilités et des taux admis.

Les taux sont fixés comme suit :

- Logiciel informatique métier : 10 % par an
- Logiciel informatique bureautique : 5 % par an
- Matériel de laboratoire : 20 % par an
- Mobilier : 10 % par an
- Matériel de bureau : 12,5 % par an
- Matériel informatique : 20 % par an
- Aménagements immeuble en location : 10 % par an

En cas de déménagement annoncé du laboratoire, un amortissement supplémentaire des aménagements d'immeuble en location est réalisé en fonction de la date de fin d'occupation.

Le Conseil décide de maintenir la suppression de la réévaluation des actifs telle que décidée par le C.A. du 27 mars 1996.

### Créances à moins d'un an

Ces créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

### Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur d'inventaire à la date de clôture de l'exercice.  
Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

### Provisions et impôts différés

Le Conseil d'Administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi examine à la clôture de chaque exercice les provisions à constituer pour couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

### Dettes à un an au plus

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes commerciales libellées en Euros sont évaluées à leur valeur nominale. Si elles sont exprimées en devises étrangères, hors zone Euro, elles sont converties en euros au cours du jour de l'opération, la différence de change constatée entre le cours et le cours du jour du paiement étant comptabilisée en compte de résultat. A la date de la clôture de l'exercice, elles sont réestimées en fonction du cours de ce jour ; seules les pertes de changes constatées font l'objet d'une écriture en compte de résultats.

### Bilan social

Le Laboratoire n'est pas tenu d'établir un Bilan Social car il ne doit pas tenir de registre du personnel, conformément à l'A.R. du 17/06/1983, ni pour le personnel statutaire, ni pour le personnel contractuel.

## AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Remarque sur le bilan social :

Le Laboratoire occupe principalement des travailleurs soumis à un statut administratif tout à fait comparable à celui des agents de la Ville de Bruxelles. Il s'agit d'agents statutaires et non pas de contractuels.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE BRULABO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société Coopérative BRULABO (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2023, conformément à la proposition du Conseil d'Administration émise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 7 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **1.370.645,10 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de **56.445,50 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



## Responsabilités du Conseil d'Administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le Conseil d'Administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du non-respect des dispositions du Code des sociétés et des associations en matière du respect du délais de un mois pour le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2022 et des documents à déposer avec ceux-ci ; du respect du délai de remise des informations et documents au commissaire ainsi que l'obligation de mention des honoraires du commissaire dans procès-verbal de l'Assemblée Générale le désignant.

Fait à Bruxelles, le 26 juin 2024

**Be Audit SRL**  
Commissaire  
Représentée par



**Amaury Stas de Richelle**  
Réviseur d'entreprises  
Administrateur

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Jetons de présence 2023

<u>Délégué/Afgevaardigde</u>		<u>Montant net/Nettobedrag</u>
Akyol	Safa	69,74
Biauce	Vincent	69,74
Evraud	Danielle	209,22
Gosselin	Benoît	69,74
Haelvoet	Ingrid	139,48
Kolchory	Carine	209,22
Maghfour	Ossamah	278,96
Maingain	Fabian	278,96
Panis	Pascale	69,74
Piquet	Yannick	69,74
Sere	Leticia	69,74
Six	Charles	278,96
Suys	Ivan	278,96
Toussaint	Jérôme	278,96
Van Damme	Lionel	69,74
Van den Broucke	Katia	69,74
Vermeiren	Agnès	209,22
Willame	Elise	209,22
	TOTAL	2929,08